

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE D'AUTORISATION D'EXPLOITER A VAULX-EN-VELIN UN SITE DE COMPOSTAGE PAR LA SOCIETE TARVEL – RACINE (avis du 27-04-2016)

En préambule sur la forme de l'enquête publique, comme nous l'avons déjà indiqué lors de précédentes enquêtes réalisées sur la Commune de Vaulx-en-Velin, nous souhaitons que ce type de dossier puisse être présenté aux habitants d'une façon plus moderne et plus simple et que les habitants puissent alors s'exprimer plus aisément. Nous proposons d'amener les enquêtes vers les habitants et non le contraire en mettant en place une dématérialisation totale de ce type de dossier avec participation via internet (non seulement pouvoir transmettre des avis mais pouvoir échanger à la fois avec des spécialistes et/ou d'autres personnes concernées). Les dossiers devraient pouvoir être photocopiés et photographiés pour être diffusés, connus et commentés par tous et non par quelques-uns. Les réunions doivent pouvoir se multiplier au-delà des usuelles permanences en journée en organisant des rencontres et permanences les week-ends ou en soirée. Les règles des enquêtes publiques doivent changer et dans notre démocratie c'est urgent car leur caractère confidentiel les fait devenir lointaines et suspectes alors qu'elles posent de vraies questions pour la vie quotidienne des populations et que les pouvoirs publics ont besoin des citoyens pour améliorer leurs projets. Nous souhaitons remercier la Mairie de Décines qui a mis en ligne sur son site web un certain nombre de documents et déplorons que sur le site de notre Ville de Vaulx-en-Velin il n'y ait rien alors que nous en avons fait la demande récurrente depuis des semaines.

En second préambule, sur le dossier même, il est remarquable que la même « astuce » qu'en 2008 soit utilisée par le pétitionnaire pour mélanger les différentes situations ; ici il est indiqué que l'impact de l'activité du site sur l'environnement sera diminué ; cette affirmation est fautive car le point de référence précédent est le régime de la déclaration de la fin des années 90. Le dossier se base sur l'activité illégale actuelle ce qui induit un mélange pour le lecteur ce qui est confirmé par l'état des lieux initial du site (IED) officiel qui a été réalisé en 2015 (voir dans dossier ICPE l'étude IED) ; la vraie situation de départ étant celle de 1998, ce document devrait être supprimé et remplacé par le vrai IED de 1998.

Le dossier présenté par la société MSE présente un certain nombre d'améliorations par rapport au dossier de 2008 :

- Les activités des différentes sociétés sont prises dans leur ensemble et ne sont plus saucissonnées,
- Les tonnages sont limités à 28.000 tonnes de déchets verts entrants par an,
- La création de STECAL permet d'autoriser sous le contrôle des services publics concernés des activités impossibles dans une telle zone initialement (activités industrielles dans une zone agricole), et ainsi de régulariser une situation illégale en pérennisant l'activité du site tout en protégeant les populations locales.

Par contre il reste clair qu'il existe un certain nombre de réserves à ce dossier ; à savoir :

1. Le projet vise à installer un grand site de traitement de compost pour l'ensemble du Grand Lyon ; en terme environnemental c'est une erreur car cela induit :
 - de multiplier les transports en camion,
 - une augmentation des nuisances directement proportionnelles à la quantité produite.Il vaudrait mieux, en terme d'environnement et d'aménagement du territoire, avoir 4 sites de compost judicieusement répartis sur le Grand Lyon pour rapprocher le site de traitement / production des gisements et sites d'utilisation (limitation des pollutions et dégagements de CO2 entre autres) ?
2. Tout d'abord il est fait état d'études des sociétés Odotech et Environnement Air qui indiquent qu'il n'y a

pas de problème d'odeurs ; au-delà de l'aspect mensonger de tels écrits, l'AVVV dénonce la provocation de telles affirmations et souhaite rappeler les relevés officiels de Respiralyon en 2011 (voir dans dossier ICPE l'analyse Air « Environnement Air » - classeur B et les relevés Respiralyon de 2011 en annexe). La société Environnement Air rémunérée par Racine – Tarvel ne peut rayer d'un trait de plume près de 70% des nuisances subies par les habitants. Il s'agit d'un véritable affront aux citoyens victimes de Racine depuis plus de 17 ans. Des excuses doivent être faites par le pétitionnaire et son bureau d'études et le dossier concerné doit être retiré ou corrigé.

3. Les moyens de lutte contre les nuisances olfactives présentés en 2008 (arrosage des andains en cas de vents, arrêt de la production) comme « la solution » aux soucis de pollutions olfactives ne sont plus présentés. Pourquoi ? Etaient-ils vraisemblables ? En tous cas ils n'ont pas été mis en place.
4. Toujours pour lutter contre les pollutions olfactives, il est proposé deux nouvelles solutions :
 - La plantation de haies destinées à couper les odeurs,
 - La couverture des andains par des bâches plastiques de type Top Cover ou Top Tex.Ces propositions posent questions :
 - Pourquoi ne pas les avoir mises en place plus tôt si elles sont les solutions (le système des bâches existe depuis 1995 !) ?
 - Les fiches techniques du produit Top Tex n'indiquent aucune réduction du niveau des odeurs,
 - Les fiches techniques du produit Top Cover indiquent une baisse de 95% sans détail d'étude quelle qu'il soit,
5. En 2008 il avait été proposé d'installer des systèmes d'aération forcée ; or le nombre prévu était la moitié de celui de Ternay qui avait une surface deux fois plus faible. Ce « mystère » a-t-il été résolu ?
6. Les activités industrielles prévues seront réalisées en zone inondable. Est-on assuré qu'aucune construction ne sera réalisée comme l'impose le PPRNI ? Quelles mesures de protection contre la montée des eaux sont prévues ? Est-on assuré que l'ensemble des préconisations sera suivi ? Comment ce suivi se déroulera-t-il ?
7. La société Tarvel - Racine a un marché avec le Grand Lyon pour la récupération des déchets verts produits sur le territoire. Est- ce possible de comprendre comment un organisme public a pu signer un marché avec une société exerçant une ICPE sans autorisation ?
8. Il n'est pas indiqué la mise en place d'une CLIS (Commission Locale d'Information et de Suivi) pourtant demandée depuis plus de 10 ans par les riverains et les associations. Il est essentiel que cette CLIS soit installée au plus vite avant même l'autorisation donnée et qu'elle soit indépendante et qu'elle puisse se réunir au moins deux fois par an. Cette demande est récurrente de la part des associations comme des deux municipalités concernées.
9. Pour assurer le suivi des tonnages entrant, il est proposé par l'AVVV l'installation d'un système autonome de comptage des camions et tonnages entrant sur le site.
10. Un feu majeur qui a duré près de 10 jours s'est produit sur le site de Tarvel – Racine en 2011. Suite à cet incendie des traces de pollution ont été retrouvés dans la nappe aquifère :
 - Quels sont les résultats des mesures de pollution de l'époque ?
 - Quels moyens nouveaux ont été mis en place pour que ce feu ne se reproduise pas, et au-delà pour que la nappe comme le fossé de l'Epi ne soient pas pollués ?
 - Il n'est pas présenté l'étude des capacités des bassins de rétention qui permette de valider que les

bassins sont d'une capacité suffisante pour permettre de confiner suffisamment d'eau d'incendie polluées empêchant que ces eaux se déversent dans le réseau public ou pire encore dans le ruisseau de l'Epi. Il est essentiel d'avoir cette étude afin de savoir si des travaux supplémentaires sont utiles.

- Est-ce possible d'avoir confirmation que des crépines de pompes du site de captage de Crépieux – Charmy ont été bouché par des résidus de manganèse ayant migré via la nappe depuis le site de l'incendie vers le lieu de pompage et cela quelques temps après le feu?
- Combien de poteaux incendie supplémentaires ont été installés sur le site ? Pour mémoire en 2011 près de 2 km de tuyau avaient été tiré depuis le village pour alimenter le site en eau d'extinction du fait des soucis de fonctionnement des poteaux incendie existant en 2011...
- Quid de la permanence de l'alimentation en eau incendie du site puisque le réseau d'eau d'extinction est privé? Quelle est la responsabilité de l'ASA en cas de non fonctionnement des bornes incendie? Suivi? Surveillance?
- Que se passera-t-il en cas de feu orientant des fumées vers la Rocade ?
- Le chemin de Chateaufieux est fermé par un merlon de terre par la société Tarvel – Racine ; or, au-delà qu'il s'agit d'un chemin public, il permet l'accès aux pompiers (il était fermé en 2011 et avait dû être réouvert pour permettre l'accès aux services de secours !!). Ce chemin public doit rester ouvert et cette ouverture permanente doit être inscrite dans les préconisations relatives à la prévention du risque incendie.

11. L'étude de sol réalisée par la société CAE est présentée sans interprétation ni explication ; il serait utile d'avoir sa transcription pour les béotiens.
12. En 2008, il était indiqué que du nitrate d'ammonium entrant dans la fabrication du compost – produit fini était stocké (quantité maximale est de 50 t). Qu'en est-il actuellement ? Pour rappel ce produit est supposé être à l'origine de l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001.
13. Le problème des poussières fines présenté en 2008 n'est plus présenté aujourd'hui. Or il impose une surveillance du personnel de façon pointue. Pourquoi ce sujet a disparu ? Qu'est-il prévu pour les riverains et les gens du voyage (camp situé à quelques centaines de mètres) ? Qu'en est-il aujourd'hui ? En corolaire, quelles mesures sont prises pour les productions maraîchères locales d'ores et déjà en culture ? Si un jour les maraîchers désirent produire des légumes biologiques, le pourront-ils quand ces légumes auront été parsemés de poussières fines de nickel et cuivre ?
14. La situation sanitaire du personnel du site est aussi en question au regard de la non alimentation en eau potable puisque le seul branchement en eau du site est le réseau de ASA (association d'irrigation).
15. Les eaux pluviales aux alentours du site sont récupérées par le réseau du Grand Lyon et par le fossé de l'Epi. Comment s'assure-t-on que le ruisseau de l'Epi ne récupèrera pas une partie des eaux pluviales du site (voir des eaux usées puisque la notion EU et EP est identique pour le pétitionnaire) ? A-t-on bien pris en compte le fait que le site est situé sur la nappe aquifère (zone de captage des eaux alimentant une partie du Grand Lyon) et quelles mesures sont envisagées pour ne pas la polluer ? Comment les eaux non pluviales (celle issues du compostage) seront traitées ? Quel réseau de récupération des eaux existe sur le site (plan absent)?

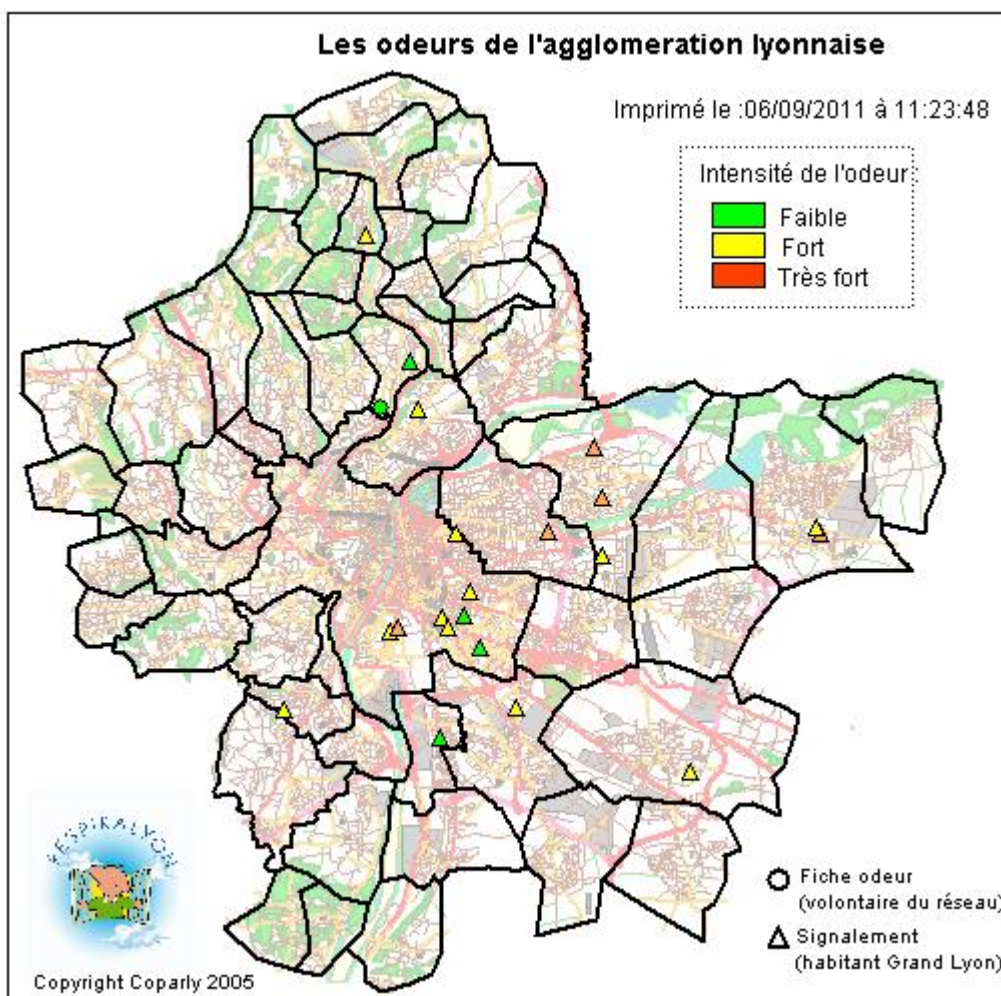
Conclusion :

L'Association Vaulx-en-Velin Village est FAVORABLE au présent projet à condition que l'ensemble des réserves émises (numérotées de 1 à 15) soient levées.

ANNEXES

CARTES ODEURS SUR LE GRAND LYON

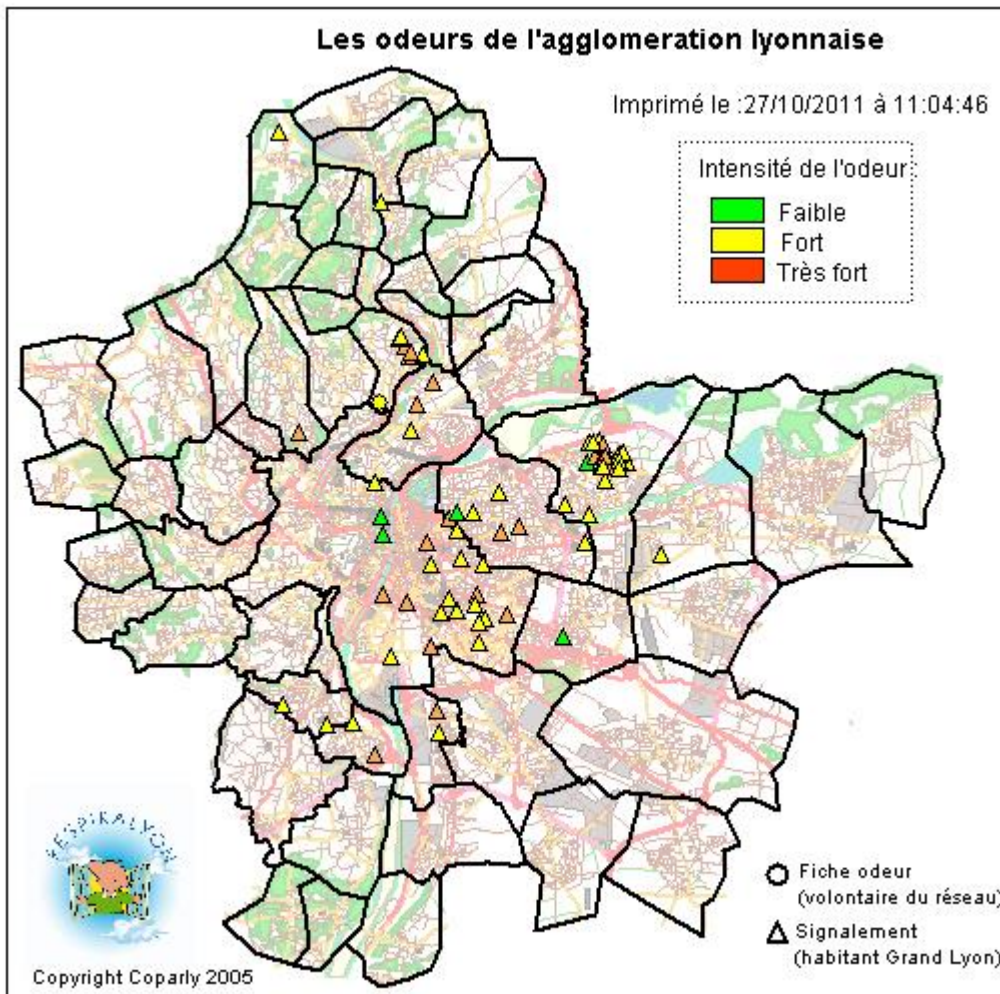
CARTE ODEURS AOUT 2011



34 formulaires de signalements d'odeurs enregistrés par 22 personnes différentes.

9 fiches odeurs ouvertes par 1 volontaire du réseau.

CARTE ODEURS SEPTEMBRE 2011



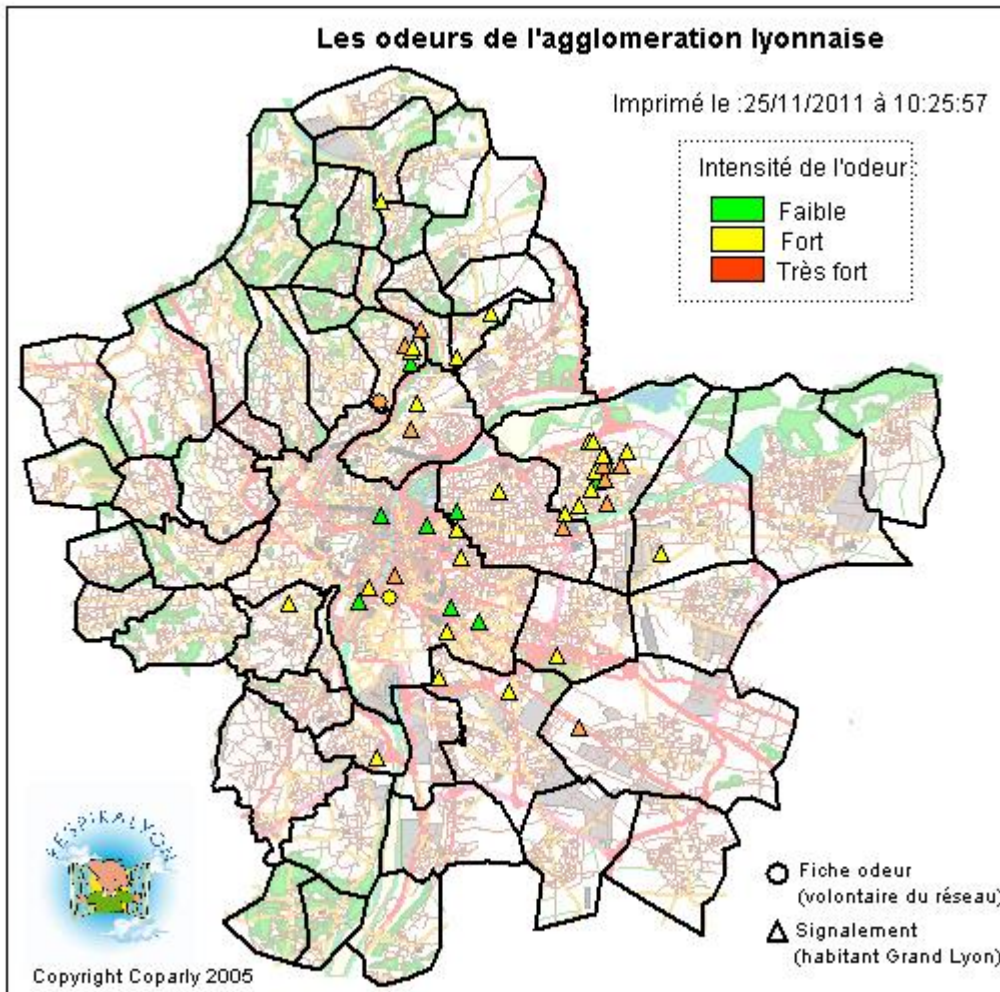
107 formulaires de signalements d'odeurs enregistrés par 61 personnes différentes.

18 fiches odeurs ouvertes par 1 volontaire du réseau.

A signaler :

39 signalements enregistrés sur la commune de Vaulx-en-Verin soit 40% des odeurs du Grand Lyon.

CARTE ODEURS OCTOBRE 2011



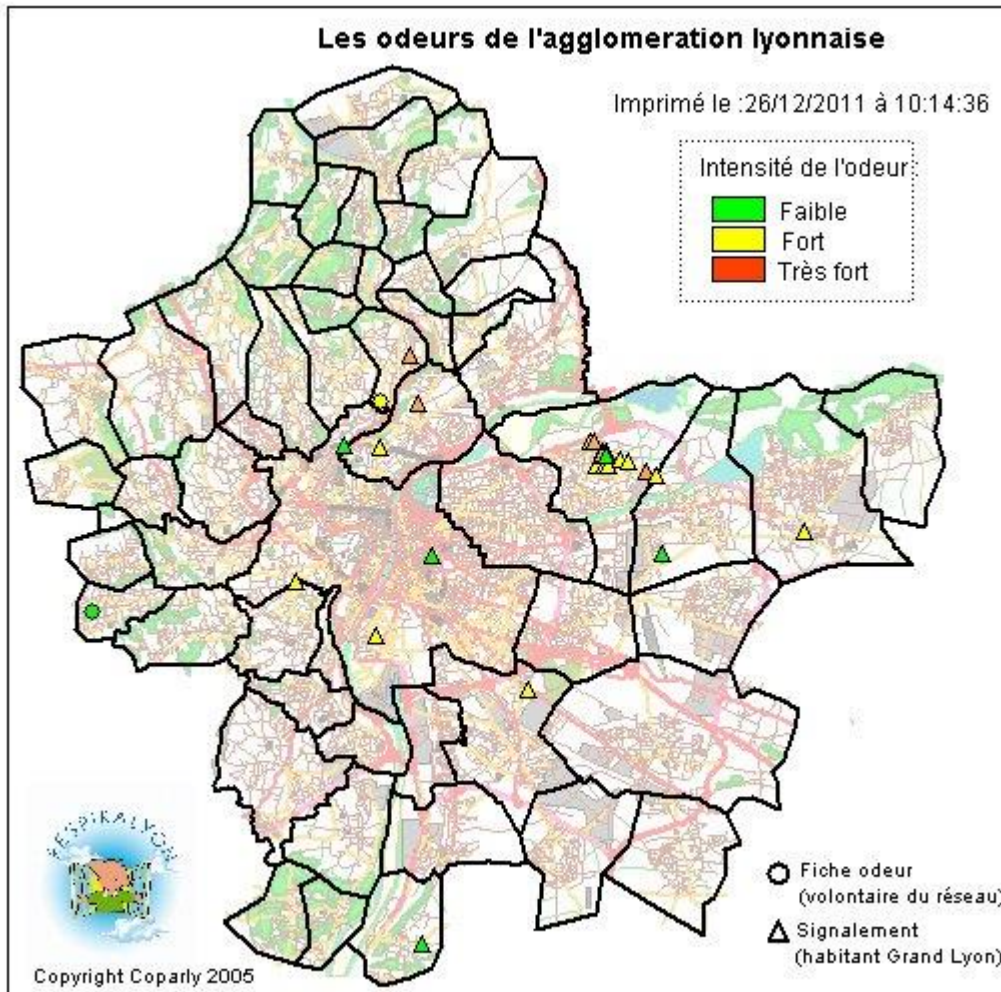
86 formulaires de signalements d'odeurs enregistrés par 46 personnes différentes.

35 fiches odeurs ouvertes par 2 volontaires du réseau.

A signaler :

26 signalements enregistrés sur la commune de Vaulx-en-Verin soit 30% des odeurs du Grand Lyon.

CARTE ODEURS NOVEMBRE 2011



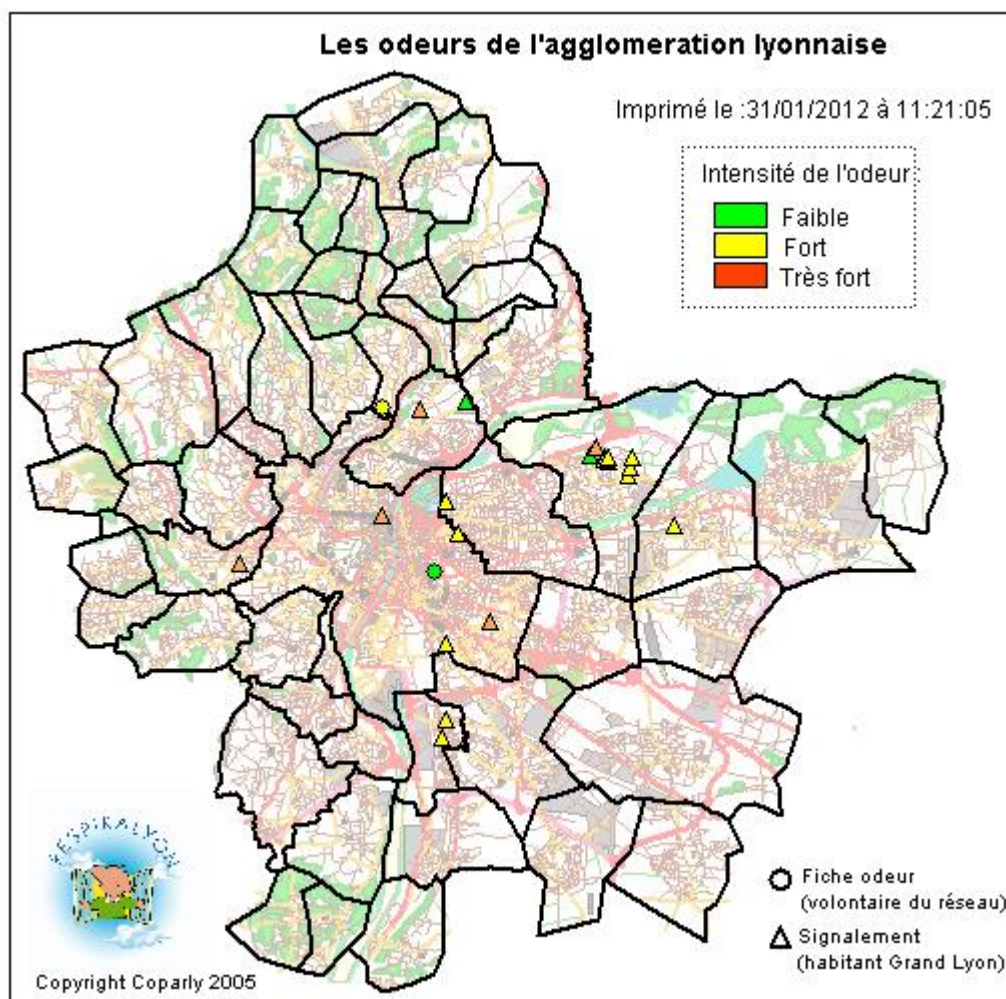
53 formulaires de signalements d'odeurs enregistrés par 22 personnes différentes.

20 fiches odeurs ouvertes par 2 volontaires du réseau.

A signaler :

29 signalements enregistrés sur la commune de Vaulx-en-Verin soit 55 % des odeurs du Grand Lyon.

CARTE ODEURS DECEMBRE 2011



42 formulaires de signalements d'odeurs enregistrés par 20 personnes différentes.

38 fiches odeurs ouvertes par 2 volontaires du réseau.

A signaler :

Un majeure partie des signalements enregistrés sur la commune de Vaulx-en-velin